

nouvelles



CSN

25 SEPTEMBRE
1998

NUMÉRO
445



Après six ans de lutte

Métro cède, enfin!

Notre dossier:

Victoires importantes sur plusieurs fronts
pages 3 à 8



nouvelles CSN

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514-598-2131).

Publié tous les quinze jours, il est tiré à 23 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Lucie Laurin
(laurinl@total.net)

Conception graphique

Jean Gladu/Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu
Lucie Laurin
Sophie Marcoux

Rédaction

L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographie

Alain Chagnon
Michel Giroux

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:

(514) 598-2233

1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Bavure

On aurait pu se croire immunisés. Immunisés contre les inepties du maire de la métropole, contre ses mensonges clintoniens, contre ses gaffes et ses gaucheries stupéfiantes, et même ses airs de petit chien battu ou de cocu content. Mais non! Il réussit encore à nous faire tomber de notre chaise!

Qui n'a pas été renversé, en même temps que révolté, d'apprendre, sur les ondes de Radio-Canada ce 15 septembre, que la Ville de Montréal avait fait appel au Conseil des services essentiels pour réprimer la grève des *aubergines* engluées dans l'affaire des vignettes? «*Parce que cette grève nous fait perdre 200 000 \$ par jour*», prétextait la Ville.

La bavure est autre que le liquide visqueux qui sert à coller des vignettes, mais elle est de taille. Et dans une certaine mesure aussi révélatrice que le petit racket en cause, dont bénéficiaient quelques centaines de personnes en uniformes, verts ou bleus. Car elle met encore davantage en lumière la profondeur du fossé qui sépare le peuple de ses élus sur ce que l'un et les autres considèrent comme des «services» et sur ce qui est «essentiel» dans cette société.

Jean-Pierre Paré

Il y a dix ans

Le syndicat CSN de l'entretien à la STCUM révélait les abus de pouvoir de l'employeur contre ses accidentés du travail, abus de pouvoir rendus possibles par la complicité des médecins qui, au mépris du secret professionnel auquel ils sont pourtant tenus, amassaient toutes sortes de renseignements sur la vie privée de ces accidentés que leur envoyait la direction: l'emploi du conjoint, le genre de piscine qu'ils possédaient et leur habileté à nager, des détails sur leurs enfants, la citoyenneté de leurs parents, etc. Trois de ces médecins agents doubles étaient nommés: Ève Montpetit, Émile Berger et Robert Landry.

Rappelons que dans son numéro 438 du mois de mars 1998, *Nouvelles CSN* dévoilait les pratiques d'espionnage de la CSST à l'endroit des accidentés du travail, pratiques qui allaient jusqu'à filmer ceux-ci dans leur chambre à coucher. Bref, ça prendrait un vaccin contre l'espionnisme, dans ces milieux...

Jean-Pierre Paré

Victoires importantes sur plusieurs fronts

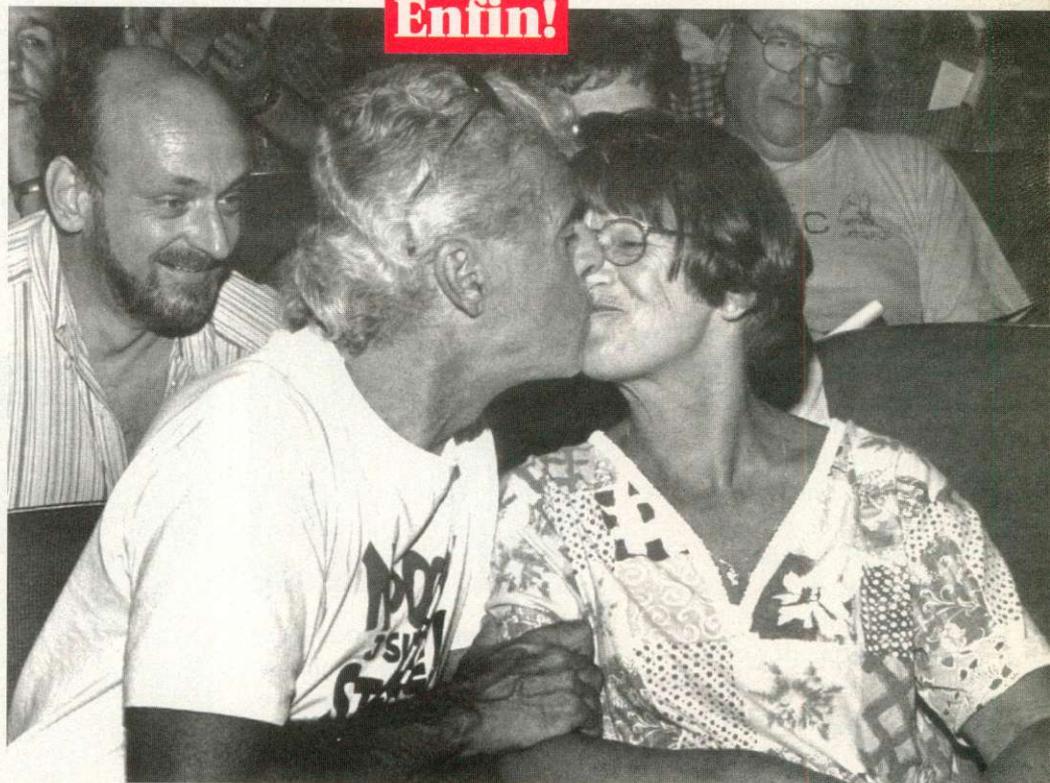
Michel Crête, Thérèse Jean, Maroussia Kishka, Luc Latraverse

■ Dans la vie, c'est souvent une question de manière. C'est ainsi qu'on dit qu'il y a une *manière CSN*: on ne gagne pas toujours, mais on ne lâche jamais! Les récents mois ont illustré cette expression d'éclatante façon. Les gains de nos syndicats ont été exceptionnels dans bien des cas. Ainsi, la longue saga de Métro-Richelieu a connu un dénouement qui n'a pas son pareil dans l'histoire des relations de travail au Québec. Après six années de résistance, les travailleurs lésés ont retrouvé leurs emplois et l'entreprise, condamnée à 50 000 \$ d'amende pour outrage au tribunal, a dû verser plusieurs dizaines de millions de dollars pour compenser les pertes subies par ses employé-es. Au Casino, on avait fait du thème des États généraux, *La richesse, ça se partage!*, le cri de ralliement de la négociation. Les 2900 techniciens ambulanciers ont réussi de leur côté à rétablir leur échelle salariale grâce à un ajustement salarial de 7,5 pour cent. À Baie-Comeau, les 1800 travailleurs à l'emploi de Reynolds ont obtenu

des hausses salariales de 12,15 pour cent, en plus de la création de 50 postes permanents. À la STCUQ, le juge René Beaudry a donné raison au syndicat des employés de l'entretien en jetant le blâme sur la direction de la commission de transport pour les problèmes aigus qu'on y rencontre. Ayant trop rapidement accusé le syndicat, le ministre Jacques Brassard a dû ravalier ses pro-

pos. Et au CHUM, l'intelligence dans l'action a permis aux syndicats CSN de faire prévaloir leur point de vue, ce qui s'est traduit par le maintien de 71 postes dans les trois pavillons. La manière CSN, c'est cela: un mélange de solidarité, de ténacité, de finesse, auquel s'ajoute l'appui indéfectible d'un mouvement qui croit que le progrès social passe par la lutte.

Enfin!



Après avoir été condamnée pour outrage au tribunal, Métro-Richelieu a accepté de rétablir son service de transport tel qu'il existait en 1993. Ce sont 90 camionneurs qui auront à nouveau un poste régulier à temps complet. Les voyageurs qui se sont arrêtés devant le *Baiser* de Rodin cet été n'étaient certainement pas aussi euphoriques que les travailleurs qui entouraient Serge Manseau et sa compagne, lors de l'assemblée du secteur transport du syndicat de Métro-Richelieu, le 28 juin dernier. Serge Manseau est le premier camionneur à avoir repris le travail chez Métro-Richelieu.

Les faits saillants de l'entente

Indemnités et dommages en raison des victoires juridiques

- Métro-Richelieu versera 23,4 millions de dollars aux quelque 135 camionneurs licenciés en 1993. Cela représente pour la majorité d'entre eux une somme de plus de 112 000 \$.
- Aux 15 syndiqués de l'imprimerie, Métro-Richelieu devra verser 1,6 million de dollars pour les avoir licenciés illégalement en 1992.
- Métro-Richelieu versera près de 400 000 \$ au syndicat pour les dommages encourus.

Renouvellement de la convention collective

- La très grande majorité des syndiqué-es recevront un montant forfaitaire variant entre 15 000 \$ et 24 000 \$ pour les pertes de salaires subies depuis l'échéance de leur convention collective en 1992.
- Les camionneurs et les 125 syndiqué-es de l'entrepôt obtiennent un relèvement de leur salaire de 15 pour cent afin qu'il corresponde à celui de leur secteur industriel.
- Les syndiqué-es de l'entrepôt, de l'imprimerie et du transport obtiennent une augmentation salariale de 6 pour cent et les employé-es de bureau de 12 pour cent d'ici la fin de l'an 2000.
- Les clauses à incidence salariale seront renégociées après trois ans, soit en 2001. Le nouveau contrat de travail est d'une durée de six ans.
- Métro-Richelieu investira un million de dollars pour moderniser l'équipement de l'imprimerie.
- Métro-Richelieu versera aux syndiqué-es près de 4 millions de dollars à la suite du règlement de plus de 1800 griefs.

Après six ans de lutte Métro cède!

Après six ans d'une âpre lutte pour casser le syndicat et d'une saga judiciaire sans équivalent dans l'histoire de la CSN, Métro-Richelieu a plié l'échine. Dans les semaines qui viennent, le numéro un de l'alimentation au Québec versera plus de 33 millions de dollars à ses 350 syndiqué-es pour les compenser de toutes les misères qu'ils ont subies. «*Cette victoire symbolise la volonté de la CSN d'obtenir le respect des travailleurs*», a affirmé Gérald Larose.

L'émotion était palpable, dimanche matin, le 20 septembre, au Centre communautaire de Pointe-aux-Trembles. Accompagnés souvent de leur conjointes, les syndiqué-es ont voté à 89,8 pour cent des voix en faveur de l'entente de principe qui règle le passé et pave la voie à l'avenir avec le renouvellement de leur convention collective pour les six prochaines années. «*Cet hiver, on va se payer un voyage en Floride. On l'a bien mérité*», de dire Serge Manseau, un des camionneurs jetés à la rue en 1993, dans un filet de voix tellement il était heureux...

Et pour cause. La ténacité de leur syndicat, avec l'appui de la CSN, a abouti à la condamnation de Métro-Richelieu pour outrage au tribunal cet été et l'a forcée à négocier avec le syndicat. Sommée de respecter les décisions des tribunaux qui avaient rejeté ses prétentions de pouvoir sous-traiter le travail des syndiqué-es parce que cela contrevenait aux dispositions de leur convention collective, Métro-Richelieu a remis en place intégralement son service de transport cinq ans après l'avoir démantelé. Elle a rouvert pour de bon son imprimerie fermée en 1992, dédommagé les syndiqué-es pour toutes les pertes qu'ils ont encourues pendant ces années où ils n'ont pas travaillé et, enfin, elle a négocié une nouvelle convention collective. La dernière datait de 1989.

Pour Richard Rodrigue, le président du syndicat, une page vient d'être tournée. Il reste maintenant à relever le défi de rebâtir des relations de travail saines après cette guerre sans merci que leur a livrée Métro-Richelieu.

Pour Richard Rodrigue, le président du syndicat, une page vient d'être tournée. Il reste maintenant à relever le défi de rebâtir des relations de travail saines après cette guerre sans merci que leur a livrée Métro-Richelieu.



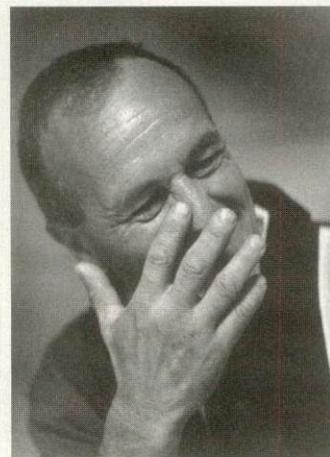
«*Comme plusieurs autres, je pensais que "les plus gros" gagneraient. Ce n'est pas vrai, c'est nous qui avons gagné.*»

Claudette Bourget
secrétaire,
12 ans d'ancienneté



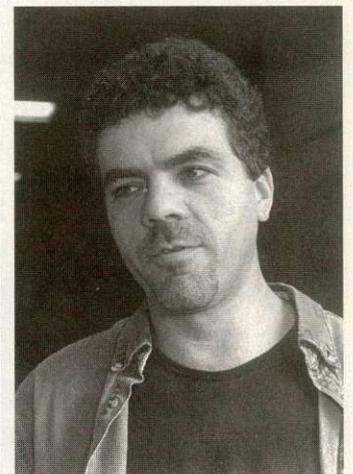
«*Nous avons retrouvé nos emplois. La vie familiale va revenir à la normale.*»

Gaétan Paquet
travailleur d'imprimerie,
17 ans d'ancienneté



«*On a connu beaucoup de misère. Aujourd'hui, on reprend vie.*»

Norbert Harrison
camionneur,
17 ans d'ancienneté



«*Je suis très satisfait. Faut dire que j'ai été en mise à pied presque deux ans au cours des quatre dernières années.*»

Alain Larose
travailleur à l'entrepôt
de fruits et légumes
Pierre-de-Coubertin



Gérald Larose accuse la STCUQ d'avoir provoqué la crise

JULIE LEMIEUX
Le Soleil
QUÉBEC — Le président de la CSN, Gérald Larose, s'est senti obligé de mêler du dossier de la crise de la STCUQ hier, pour défendre les employés, la Société a manipulé l'opinion publique en tentant de faire porter l'odieux aux syndicats.

« Lorsque l'on est victime d'un hold-up, d'une manipulation de l'opinion publique, que de la part d'une direction d'entreprise qui prend elle-même la décision d'arrêter ses services en pleine nuit, quand une entreprise se permet un tel coup à l'endroit du public en essayant de faire passer sa sur le dos des salariés, le président de la CSN doit monter aux barricades », a soutenu M. Larose, lors d'un point de presse.

ENQUÊTE PUBLIQUE
Le syndicat a aussi demandé aux ministres de tenir une enquête publique sur les événements des derniers jours, une enquête indépendante supervisée par le ministre des Transports, a-t-il précisé. Les ministres devraient donner une réponse à la CSN au cours des prochains jours.

Il y a eu panique ou bien ils ont voulu, pour être disculpés, dramatiser sur le dos des employés
Comme le maintient le syndicat des employés d'entretien, M. Larose affirme que la STCUQ a bien les gens ont paniqué devant l'état bien les ont voulu, pour être disculpés, arrêter le service public et dramatiser la situation sur le dos des travailleurs », a-t-il avancé.

RENCONTRE AVEC RIOUX
Le président de la centrale syndicale du Travail, Mathias Rioux, et son avocat, Jacques Brassard, qui avaient accepté de le rencontrer pour M. Larose a affirmé avoir mis les ministres à l'heure en expliquant aux yeux du délégué de la crise et sur l'état de la flotte d'autobus. « Une centaine de véhicules auraient pu prendre la route le mercredi matin. Mais la direction de la STCUQ a provoqué la crise en refusant de les laisser sortir », a soutenu le président de la CSN.

STCUQ Le syndicat avait raison

Le 18 mars 1998, au petit matin, le service d'autobus de la CUQ est paralysé, prenant par surprise tout autant le personnel que la population. Sur les deux lignes métropolitaines, il ne reste que 77 véhicules sur 450. La STCUQ, qui a pris en pleine nuit la décision d'interrompre le service, en tient responsable le syndicat des employés d'entretien et ses moyens de pression, et met tout en œuvre pour le discréditer. Nommé pour faire la lumière sur la paralysie du service d'autobus de la Communauté urbaine de Québec survenue le 18 mars 1998, le juge René Beaudry, dont le rapport vient d'être rendu public, rétablit totalement la réputation des employés d'entretien et de leur syndicat.

La fin de semaine précédant la paralysie du service, le syndicat avait effectué bénévolement une inspection de 276 véhicules: il en avait trouvé 123 affectés de défauts majeurs. C'est en recevant ce rapport — dont, par ailleurs, elle mettait en doute l'exactitude — que la STCUQ a décidé d'arrêter la circulation de la flotte.

« L'arrêt total du transport public sur le territoire de la CUQ n'aurait jamais dû être décrété tel que l'ont décidé les hautes autorités de la STCUQ, le 18 mars, écrit le juge Beaudry. De plus, la STCUQ refuse de reconnaître que l'état de la flotte, dont elle ne connaissait pas la condition réelle, est la cause première de l'interruption presque totale du service. La prétention de la STCUQ affirmant que les moyens de pression du syndicat des salariés de garage sont la cause de l'arrêt de la flotte d'autobus le 18 mars n'est pas fondée ni démontrée. »

Tout pour caler le syndicat

Dans sa campagne pour discréditer ses employés d'entretien et leur syndicat, la direction de la STCUQ n'a pas lésiné sur les moyens. Selon *Le Journal de Québec*, elle a déboursé 143 000 \$ en frais d'avocats et de relations publiques à cette fin. Dès les premières heures de la crise, elle a lancé des accusations de sabotage des véhicules pour justifier le mauvais état de la flotte, et même accusé les employés d'entretien d'avoir

émis de faux certificats attestant la sécurité des véhicules.

Le juge Beaudry n'est pas tendre pour l'employeur: « Je dois mentionner que du début à la fin de l'enquête, écrit-il, la STCUQ a adopté à l'égard du syndicat et de son procureur une attitude de confrontation susceptible d'engendrer des tensions et des répercussions inconséquentes eu égard à de saines relations de travail. La STCUQ a même agi de manière impertinente à l'endroit des ex-

perts mandatés par la commission. Le syndicat et ses représentants ont adopté une stratégie tout à fait à l'opposé et ont fait preuve d'un comportement irréprochable et d'un véritable esprit de collaboration. »

Même si le conseil d'administration de la STCUQ avait, en 1995, donné mandat au nouveau directeur général de définir un plan d'action pour mettre en œuvre une nouvelle approche de gestion, les experts de la commission d'enquête n'ont pu trouver trace d'un tel plan. Les priorités de la direction semblent ailleurs. L'atmosphère de confrontation alimentée par la STCUQ, qui a persisté tout au long de l'enquête, en faisait foi.

Dernière heure!

Volte-face de l'employeur

Le 22 septembre, les médias nous apprenaient que le conseil et la direction de la STCUQ venaient de décider d'appliquer la plupart des recommandations du rapport Beaudry.

Reynolds à Baie-Comeau

Personne n'a été oublié



Jean-Luc Hovington, président du syndicat, était heureux de signer la convention collective.

«Ce contrat est un exemple de solidarité entre générations de travailleurs plus âgés et plus jeunes.» C'est ce qu'ont déclaré d'un même souffle le président du syndicat de l'Aluminerie Reynolds de Baie-Comeau, Jean-Luc Hovington, et le président de la Fédération de la métallurgie de la CSN, Alain Lampron, en conférence de presse simultanée à Baie-Comeau et à Québec, le 30 juin.

La veille, les 1800 syndiqués de l'aluminerie Reynolds de Baie-Comeau avaient voté à 73,3 pour cent en faveur d'un contrat qui accorde des augmentations de salaire totalisant 12,15 pour cent, encourage l'accès à la retraite et favorise la création d'emplois. De quoi faire le bonheur des plus âgés et des plus jeunes!

De la place pour la relève

D'une durée de cinq ans, du 1^{er} juillet 1998 au 31 mai 2003, la convention collective prévoit qu'il est possible, pour les travailleurs âgés de 58 ans et dont la somme de l'âge et des années

de service est égale ou supérieure à 85, d'accéder à la retraite. Pas moins de 150 travailleurs pourraient se prévaloir d'une telle mesure. Déjà, deux travailleurs ont pris leur retraite. Deux autres entendent quitter en décembre. Plusieurs font faire des calculs actuariels. Ça bouge! Sans anticiper le nombre de départs, le syndicat croit que plusieurs de ses membres profiteront de cette opportunité. Il a également été convenu d'étudier en profondeur l'élaboration d'un programme de retraite progressive.

De plus, à la signature de la convention collective, les 50

premiers travailleurs de la liste de relève, qui en compte 150, ont accédé à des postes permanents. Autre conséquence: 50 employés temporaires, qui travaillent peu au cours d'une année, font partie de «la relève». Ils pourront donc travailler beaucoup plus, et même à longueur d'année.

Enfin, les syndiqués peuvent reporter le paiement de deux heures de travail par semaine en vue d'accumuler éventuellement une semaine de congé, durant laquelle ils seront remplacés.

Rajustement salarial des ambulanciers

Et ce n'est pas fini!

Inspirés par la victoire de cet été au chapitre du rajustement salarial, les 2900 techniciens ambulanciers membres de la FSSS-CSN sont gonflés à bloc et prêts à enregistrer d'autres gains lors des prochaines négociations de leur convention collective, dès cet automne, alors qu'ils voudront améliorer leur régime de retraite et leurs vacances.



Moyens de pression légers, manifestations colorées, théâtrales mêmes — on a simulé une situation dramatique chez Hydro-Québec, à Montréal —, occupation de 24 heures du bureau du ministre des Finances, Bernard Landry, dans la Vieille Capitale, etc. Sans jamais mettre la sécurité de la population en danger et en assurant pleinement les services, les techniciens ambulanciers ont réussi à arracher au gouvernement québécois, dans la nuit du 21 au 22 juillet, un rajustement salarial attendu de 7,5 pour cent à chacun des

Les techniciens ambulanciers ont «pris d'assaut», le 21 juillet, les bureaux du ministère des Finances, à Québec, qu'ils ont occupés pendant 24 heures.

Casino de Montréal

Des gains d'une large portée

▶ douze échelons. Depuis le 22 juillet, les techniciens ambulanciers reçoivent donc de 1,03 \$ à 1,43 \$ de plus l'heure. Aujourd'hui, leur salaire varie de 14,72 \$ l'heure à 20,53 \$ l'heure. «Une des plus belles victoires syndicales des dernières années», peut-on lire dans *Flash Information*, le journal du Secteur ambulancier de la FSSS-CSN.

Une simple question de justice

Le syndicat revendiquait depuis quelque temps la réintroduction de «l'échelle Marois». Président d'un Tribunal du travail, Pierre Marois avait établi, en 1985, que le salaire d'un ambulancier doit se situer entre ceux de l'infirmière et de l'infirmière auxiliaire. En 1991, cette méthode de calcul fut écartée. S'ensuivit un manque à gagner de 8,5 pour cent, d'où la réclamation de rajustement des techniciens ambulanciers. Amorcée en mars dernier, la négociation a été ponctuée d'actions syndicales qui ont conduit à l'entente du mois de juillet.

Cette entente «comprend une augmentation de 2 pour cent qui anticipe la ou les premières augmentations de salaire à intervenir au cours de négociations ultérieures (...); l'échelle salariale ainsi modifiée ne pourra être majorée pour toute la durée de la prochaine convention collective d'un pourcentage supérieur à celui consenti, le cas échéant, à l'ensemble des salariés des secteurs public et parapublic, réduit de deux pour cent.»

«La richesse, ça se partage!» Les 1800 employé-es de la restauration, de la sécurité et de l'unité générale du Casino de Montréal ont fait de ce mot d'ordre leur cheval de bataille, cet été. Après une grève de cinq semaines et demie, ils ont voté à 67 pour cent, le 13 juillet, en faveur du projet de convention collective soumis par le conciliateur. Un contrat qui permet aux employé-es du Casino, dont plusieurs sont jeunes, de s'enrichir. «Quand on y regarde de près, notre bataille n'a pas été vaine. En plus des augmentations de salaire, nous avons marqué des points importants dans les clauses normatives», a commenté le président du syndicat, Yves Veillette, de passage à Nouvelles CSN.

D'une durée de 58 mois, la convention prévoit des augmentations de salaire intéressantes, totalisant 5,85 pour cent pour les employé-es à pourboire et 9,4 pour cent pour les employé-es sans pourboire, ainsi qu'un montant forfaitaire de 450 \$ pour la période du premier juin au 31 décembre 1998. Avant le conflit, le salaire moyen était de 15 \$ l'heure, à l'exception de la restauration-cuisine, où il se situait à 12,20 \$ l'heure. Le nouveau contrat prévoit de nom-

breuses autres primes qui favorisent aussi l'enrichissement.

Les salarié-es ont également fait un gain majeur: les pourboires font dorénavant partie du salaire réel pour le calcul des vacances, jours fériés, congés de maladie, assurance-salaire, assurance-vie, congés parentaux, régime de retraite, prime de l'occasionnel, etc. Cette victoire devrait encourager les employé-es à pourboire de l'hôtellerie et de la restauration à se battre pour voir, à leur tour, leurs pourboires considérés

comme revenu réel pour le calcul des avantages sociaux.

Enfin, l'employeur s'est engagé à créer 10 postes à temps complet à la sécurité, ainsi que 15 autres à temps complet à l'unité générale, pour un total de 25 nouveaux emplois. D'autres jeunes pourront donc profiter des avantages durement gagnés par les travailleuses et travailleurs du Casino, qui ont vécu leur deuxième conflit en trois ans.





Les travailleuses et travailleurs des cuisines de l'Hôtel-Dieu



Les travailleurs de la cuisine de l'hôpital Notre-Dame

Victoire dans les cuisines du CHUM

La recette: solidarité, ténacité et finesse

La lutte a été longue. Les embûches sont venues de partout, révélant au passage une singulière adversité syndicale. La lutte des deux syndicats des employés généraux de la CSN au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) pour réorganiser la production alimentaire dans les trois pavillons du CHUM en préservant le plus grand nombre d'emplois possible a été victorieuse.

« Cette victoire, disent Jocelyne Fortier et Ginette Auger, présidentes des syndicats des employés généraux des campus Notre-Dame et Hôtel-Dieu, repose pour beaucoup sur la solidarité entre les travailleuses et les travailleurs et entre les deux syndicats, sur leur ténacité, leur combativité, leur sagesse — en particulier celle des travailleurs et des travailleuses des cuisines — et aussi sur le soutien de la CSN, qui n'a ménagé aucun effort. »

Annoncée le 11 novembre dernier par la direction des ressources humaines, la centralisation des cuisines sur un seul site, le campus Saint-Luc, où les employés généraux sont représentés par la CEQ, aurait dû être chose faite depuis le mois de mai. En théorie. Mais l'opération, qui entraînait la perte de 47 emplois sur 109, tous concentrés à Notre-Dame et l'Hôtel-Dieu, n'est pas passée comme lettre à la poste. La conclusion est venue en plein été, le

28 juillet, quand le conseil d'administration du CHUM, abandonnant son idée de centraliser la production alimentaire sur un seul site, a adopté le projet élaboré conjointement avec les deux syndicats CSN et le groupe d'experts, GES Groupe Conseil, retenu par la CSN.

La production alimentaire est aujourd'hui maintenue sur les trois campus et l'économie sera de 1,5 million. La modernisation reposera sur une optimisation de la production et le renouvellement de l'équipement. Cette réorganisation se traduit par le maintien de 71 emplois sur les trois sites. Les modalités concernant la mobilité et le nombre de postes de l'équipe volante restent encore à déterminer.

Une lutte laborieuse

La réorganisation du CHUM sera douloureuse, avait laissé entendre la directrice générale, Cécile Cléroux, au mois

de novembre, en suggérant que, devant l'ampleur des transformations à venir, seuls deux choix s'offraient: la collaboration ou la confrontation. Le choix des deux syndicats des employés généraux de la CSN était clair: être partie prenante des changements. Et il s'est manifesté sans détour au moment de la réorganisation de la production alimentaire. Mais cela n'a pas été sans heurt ni confrontation.

Tout aussi importante, pour les syndiqué-es, que le respect de l'entente nationale et des ententes locales sur l'affichage et le remplacement du personnel, la réorganisation des cuisines s'est trouvée au cœur de l'action syndicale: moyens de pression soutenus, débrayage d'une journée, le 19 novembre, et déclenchement d'une grève générale illimitée le 17 décembre, suivi d'un douloureux retour au travail le 19 décembre, sous le coup des lourdes sanctions de la loi 160 et la menace

d'une loi spéciale ayant recours à une artillerie encore plus lourde.

Huit mois plus tard, les objectifs syndicaux ont été atteints. Et les difficultés intersyndicales avec la CEQ, qui favorisait le projet patronal, surmontées. L'entente sur la réorganisation des cuisines vient couronner les autres batailles syndicales menées et gagnées au cours de l'année: l'affichage de 925 postes dans la foulée des départs à la retraite et la sentence de l'arbitre Durand, tombée en juin, sommant le CHUM de respecter l'entente sur le remplacement des infirmières auxiliaires alors qu'il veut s'en départir, arguant qu'il n'y a pas de place pour les infirmières auxiliaires dans un centre universitaire.

MIL Davie

Les joueurs sont nombreux, mais ils réservent leurs billes

Michel Crête

Propriété de Dominion Bridge Corporation, les Industries Davie de Lévis (MIL Davie) ont en poche des contrats importants: plusieurs centaines de millions de dollars. Des contrats pour construire les plates-formes de forage *Amethyst 2 et 3*, en rénover une autre, *Spirit of Columbus*, et faire des radoubs sur *l'Iroquois*. La main-d'œuvre est compétente. La réduction du nombre de familles de métier s'est traduite par une plus grande flexibilité. Depuis 1988, le chantier naval a connu pour près de 100 millions en modernisation. «Notre chantier est viable, avec des profits!», affirme le président du syndicat, Richard Gauvin.

Mais alors, comment se fait-il que les travailleurs des Industries Davie, rassurés par l'injection d'argent neuf de l'un des actionnaires de Dominion Bridge Corporation en juin, comment se fait-il donc que ces travailleurs naviguent encore en pleine tourmente? Qu'ils craignent toujours pour leur emploi et leur avenir?

Dominion Bridge Corporation

Dominion Bridge Corporation chapeaute entre autres l'usine Dominion Bridge de Lachine, Steen Pipeline dans l'Ouest canadien, la firme australienne d'ingénierie McConnell Dowell et les Industries Davie à Lévis. Mais l'ensemble de Dominion Bridge Corporation fait face à des problèmes de liquidité. L'argent et les profits générés par les Industries Davie risquent donc d'être redistribués à la Dominion Bridge Corporation ou aux autres filiales. Dominion Bridge a acculé à la faillite l'usine Dominion Bridge de Lachine et Steen Pipeline. Le syndicat a le mandat de disposer de leurs actifs. Vendre en tout ou en morceaux!

Par ailleurs, la situation est différente à la société Dominion Bridge Corporation et à la compagnie Industries Davie qui, elle, a un carnet de commandes important. Elles se sont placées sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité jusqu'au 26 octobre. Industries Davie jouit d'un peu plus de latitude. Le syndicat surveille si ses décisions répondent aux attentes des créanciers.

À vendre

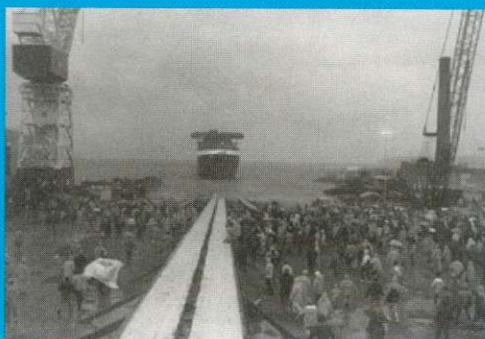
Dans un contexte où les Industries Davie sont rentables et attrayantes, la CSN et le gouvernement du Québec ont tiré la même conclusion: les Industries Davie doivent être indépendantes des autres filiales de

Dominion Bridge Corporation. Comment? En vendant le chantier naval. Avec un carnet de commandes alléchant, ne devrait-il pas être aisé de trouver un acheteur? C'est malheureusement plus complexe que cela. Beaucoup d'argent est en jeu: plus de 300 millions \$ sont requis pour la poursuite des travaux des plates-formes. S'ensuit une négociation à plusieurs joueurs, qui ne veulent pas y perdre leurs billes.

Les joueurs

Pour trouver un acheteur, le gouvernement du Québec tente de convaincre des banques de financer à 80 pour cent la poursuite des travaux des plates-formes de forage. Il s'engage à garantir leur financement. Ensuite, Québec va se tourner vers Petrodrill, qui a commandé les *Amethyst*, et lui demander de trouver 20 pour cent du financement. Le gouvernement va aussi exiger d'elle qu'elle démontre sa capacité de payer les plates-formes à la fin des travaux. Le groupe financier va donc devoir obtenir une garantie bancaire de 300 millions \$. Après quoi Petrodrill, qui loue déjà beaucoup de plates-formes de forage, devra aussi s'assurer que les fameuses plates-formes seront louées à la fin des travaux. Enfin, Petrodrill réclamera une caution de bonne exécution des travaux, pour s'assurer que les Industries Davie livreront les *Amethyst* à temps. Ce qui est déjà fait, la Société pour l'expansion des exportations, un organisme fédéral, s'en étant occupée.

Hypothèse: le montage financier est complété, les garanties assurées, un acheteur, American Eco ou un autre, se présente: le tour est-il joué? Pas tout à fait. Le gouvernement mettra en place des mécanismes de surveillance pour que les sommes garanties servent à la construction des *Amethyst* et à la bonne marche des chantiers.



Lancement du traversier «Smallwood» au chantier de la MIL Davie, le 6 mai 1989.

Les priorités de la rentrée

La CSN poursuit sa lutte pour l'égalité et la justice

Maroussia Kishka

Après un été fort occupé, la CSN poursuit cet automne sa trajectoire en faveur d'un plus grand partage de la richesse, comme le démontre la victoire de Métro-Richelieu. Les États généraux de la centrale syndicale de mars dernier ont en effet mis de l'avant le mot d'ordre de se mobiliser en grand nombre pour relever le niveau de vie des travailleurs et améliorer leurs conditions de travail.



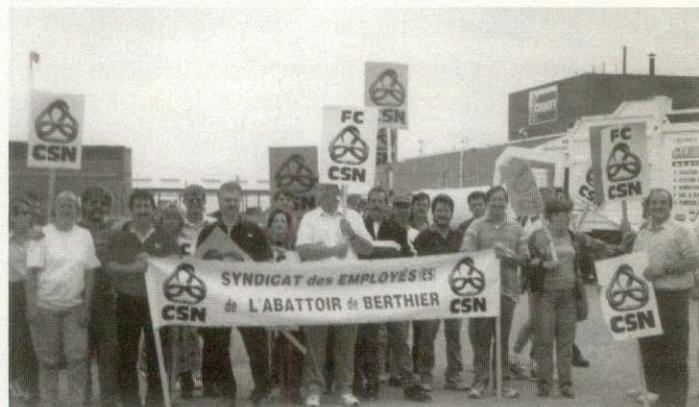
Même si un vent pré-électoral souffle au Québec et une vague profonde de turbulence des marchés financiers secoue nos économies, ce mot d'ordre reste d'actualité. Ainsi, les négociations dans les secteurs public et privé pour relever les salaires et contrer la précarité ainsi que la sous-traitance vont demeurer des objectifs majeurs.

Contre l'injustice «scandaleuse» faite aux chômeurs exigera aussi une bonne dose d'énergie. La CSN ramènera constamment ce dossier à l'avant-scène, car seulement 42 pour cent des chômeurs ont droit à des prestations. Mais loin de s'émouvoir de cela, le ministre fédéral des Finances,

Paul Martin, veut continuer à puiser dans la caisse d'assurance-emploi qui enregistre des surplus colossaux évalués à près de 19 milliards de dollars d'ici la fin de l'année. «S'il faut organiser une manifestation d'envergure pour forcer le gouvernement fédéral à cesser de les siphonner, nous le ferons avec tous nos alliés», affirme Gérald Larose. La CSN a d'ailleurs entrepris des poursuites devant la Cour fédérale pour contester ce détournement de fonds en vertu de la Constitution.

Interdire les clauses «orphelin»

La CSN entend aussi poursuivre ses pressions auprès du gouvernement du Québec afin



que, dès cet automne, il amende la Loi sur les normes minimales du travail pour interdire l'utilisation de clauses «orphelin». Lors de la commission parlementaire, au mois d'août, le président de la CSN a demandé au patronat de respecter le consensus social qui se

dégage en faveur d'une telle mesure.

Selon les compilations du ministère du Travail, ce ne sont pas les syndicats mais les patrons qui proposent neuf fois sur dix des clauses «orphelin». Encore dernièrement, la CSN en a eu la preuve. La Coopérative avicole de Saint-Damase a proposé aux 215 syndiqués de réduire leur salaire horaire d'un dollar et de couper de 55 pour cent le salaire des nouveaux salariés. Leur réaction ne s'est pas fait attendre. Le 28 août, ils protestaient par un arrêt de travail de 24 heures. En riposte, la coopérative les a mis en lock-out.

La syndicalisation, une priorité

Cet été, 25 syndicats regroupant 2200 salariés ont reçu leur accréditation CSN. Lors de son discours de la rentrée, le président de la centrale a souligné que la CSN poursuivra ses efforts pour syndiquer les tra-



Manifestation contre le projet de loi C-105 sur la réforme de l'assurance-chômage, en février 1993

La tournée du ministre Rochon, l'automne dernier, a été ponctuée de manifestations de travailleuses et travailleurs du réseau de la santé.



Le secteur public en négociation

Un automne chaud? Un printemps brûlant? Une année cruciale, en fait, si on considère les enjeux de la négociation des conventions collectives des secteurs public et parapublic qui s'amorce cet automne.

Les compressions budgétaires et la folle poursuite de l'objectif du déficit zéro ont accru la précarité dans la santé, les services sociaux et l'éducation; les conditions de travail se sont dégradées et le fardeau de tâche s'est accru partout; des emplois du secteur public sont perdus au profit de la sous-traitance; la privatisation est en hausse dans tous les domaines, y compris dans les services professionnels tels la physiothérapie, l'ergothérapie, etc. De plus, on constate une perte du pouvoir d'achat des employé-es de l'État de 2,8 pour cent depuis 1991.

Déposés en juin, les projets de conventions collectives des quatre fédérations du secteur public de la CSN (FPPSCQ, FSSS, FEESP et FNEEQ) contiennent des revendications qui visent à améliorer les conditions générales de travail et s'attaquent aux problèmes identifiés: amélioration des droits des salarié-es à statut précaire, réorganisation du travail dans les services sociaux, protection des emplois et des mécanismes de planification de la main-d'œuvre dans la santé, ajout de ressources dans l'éducation, la lutte à la sous-traitance, etc.

Du côté de la négociation des demandes à incidence salariale, la CSN et le Front commun ont déposé leurs revendications le 22 juin au Conseil du trésor. Pour les trois prochaines années, à compter du 30 juin dernier, le Front commun réclame des hausses salariales de 11,5 pour cent, soit 3,5 pour cent la première année de la convention collective et 4 pour cent pour chacune des deux autres années.

L'objectif est clair: renouer avec une politique salariale qui assure la protection et l'amélioration du pouvoir d'achat.

Une réponse des associations patronales du secteur public, sur les demandes des fédérations du secteur public, et du Conseil du trésor, sur les demandes salariales, est attendue prochainement.

Louis-Serge Houle



La marche des femmes contre la pauvreté, tenue à Québec en juin 1995, a donné le coup d'envoi à l'organisation d'une Marche internationale des femmes contre la pauvreté, qui se déroulera en l'an 2000.

vailleurs et travailleuses afin qu'ils accèdent à de meilleures conditions de travail. «La compétition que se livrent les entreprises entre elles entrave notre capacité d'aller chercher de meilleures conditions de travail. Pour être plus fort, il nous faut mener une offensive et syndiquer ceux et celles qui ne le sont pas», précise Gérald Larose.

La taxe Tobin et la Marche des femmes

Préoccupé par la tourmente des marchés financiers qui ébranle nos économies, la CSN continuera de demander au gouvernement fédéral de prendre position en faveur de la mise en place de la taxe Tobin afin de contenir les transactions spéculatives sur les marchés financiers. «Cette taxe permettrait de limiter les activités des spéculateurs qui gangrèment sans vergogne nos économies et risquent de nous faire

somber dans une récession à l'échelle mondiale», indique le président de la CSN.

Mais la CSN n'a pas l'intention de se laisser intimider par les soubresauts des marchés financiers. Déjà, les récessions des années 1980 et 1990 ont frappé durement les travailleuses et les travailleurs. Et les femmes, particulièrement touchées par la pauvreté grandissante, se mobilisent actuellement partout dans le monde. Cet automne, les assises de la Marche internationale des femmes de l'an 2000 se tiendront à Montréal. La CSN y participera activement.

La Banque Nationale Semblable à elle-même !



La CSN s'est présentée au Conseil canadien des relations de travail (CCRT), le premier septembre, pour y plaider la requête en accréditation syndicale déposée en juin en vue de représenter quelque 150 employé-es de la division télécommercialisation Master Card de la Banque Nationale. Mais voilà que la Banque Nationale a demandé un report des audiences au CCRT. Ce qui lui a été accordé.

«C'est un scénario de déjà-vu! La Banque Nationale multiplie les embûches pour gagner du temps, dans l'espoir que les travailleuses et les travailleurs abandonnent leur projet légitime de se syndiquer. Depuis le dépôt de la requête, la banque modifie les conditions de travail et ses superviseurs exercent une surveillance abusive des employé-es. C'est de l'intimidation!», a accusé le vice-président de la CSN, Roger Valois. Il a assuré les salarié-es du soutien de la centrale. En juillet, 35 employé-es de la division recouvrement de Master Card ont aussi rallié la CSN.

M.C.

Alfred Dallaire La CSN va en appel

La CSN porte en appel le jugement de la Cour supérieure qui, le 31 août, a renversé la décision du Tribunal du travail d'accréditer le Syndicat des travailleurs de Alfred Dallaire auprès du donneur d'ouvrage, Alfred Dallaire, et de lier la sous-traitante Gestion Hélène Maurice (GHM). Selon la Cour supérieure, l'accréditation devrait être émise auprès de GHM, qui opère temporairement une partie des activités de Alfred Dallaire.

Le jugement du Tribunal du travail avait le mérite de préciser que dans l'éventualité où GHM cesse ou perde ses activités, le syndicat représente toujours ses 125 membres auprès de

Alfred Dallaire ou d'éventuels sous-traitants. Le Tribunal affirmait que durant le processus d'accréditation, une modification dans la structure d'entreprise ne peut avoir pour effet d'annuler le certificat d'accréditation déposé à l'égard du donneur d'ouvrage, Alfred Dallaire. Au coeur même de cette controverse: l'article 45 du Code du travail, qui devrait protéger l'accréditation syndicale en cas d'aliénation ou de concession d'entreprise autrement que par vente en justice. Les porteurs, les chauffeurs et les directeurs de services de la maison funéraire ont adhéré à la CSN en août 1995.

M.C.

Une première convention au Casino de Hull, enfin

Les travailleuses et les travailleurs de Resto-Casino de Hull ont signé leur première convention collective le 25 septembre. Les 220 salariés qui ont adopté l'entente de principe à 100 pour cent (163 personnes à l'assemblée) ont obtenu le même règlement salarial que les employés du Casino de Montréal. Seront créés 26 nouveaux postes à temps partiel et sept postes à temps plein pour améliorer la stabilité de l'emploi. De plus, il ne pourra y avoir un écart supérieur à cinq pour cent entre les heures travaillées par les salariés occasionnels. Les syndiqués CSN ont obtenu des conditions plus avantageuses que celles des employés syndiqués à la FTQ, comme le cumul de l'ancienneté durant les congés fériés et la possibilité d'utiliser des congés de maladie pour assumer des obligations familiales.

Rappelons que ces employés ont dû attendre près de deux ans avant de voir leur accréditation syndicale à la CSN validée, les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ) ayant déposé une requête avant même que les employés

ne soient embauchés et que le Casino ne commence ses opérations. Les TUAC se sont ensuite lancés dans une bataille judiciaire interminable pour empêcher les employés de se syndiquer à la CSN.

Luc L.

La CSN sur Internet:
<http://www.csn.qc.ca>

Elles ont gagné!

Après deux semaines de grève, les 803 travailleuses des 46 caisses populaires Desjardins du Saguenay—Lac-Saint-Jean ont réussi à défoncer la politique de rémunération établie dans les caisses Desjardins à travers le Québec. Des gains qui auront un effet sur les négociations à venir dans 82 caisses, dont dix regroupées dans la région de Lanaudière actuellement en négociation et d'autres prochainement. Ne manquez pas notre dossier sur la négociation dans les caisses populaires et d'économie dans le prochain numéro de *Nouvelles CSN*!

Coucou! C'est nous!

Des militantes et militants des Laurentides, Lanaudière, Abitibi-Témiscamingue—Ungava et de Montréal ont fait en sorte que la furtive visite dans leur région du ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, ne passe pas inaperçue.

Soigneusement planifiée pour s'adresser à des auditoires triés sur le volet et éviter de rencontrer des personnes représentant les usagers, les organismes communautaires et les



employés du réseau, la tournée du ministre Rochon a connu quelques dérangements à son plan de match.

Ci-haut, un groupe de militantes et militants de la FSSS-CSN, manifes-

tant devant la Régie régionale de Montréal-centre lors de la visite du ministre Rochon, le 15 septembre.

C. S.-G.



Pour la reconnaissance professionnelle

Le Syndicat professionnel des homéopathes (CSN) a lancé une campagne pour inviter le ministre de la Justice, Serge Ménard, à prendre les dispositions nécessaires pour reconnaître l'homéopathie comme une profession. Les homéopathes distribuent donc à leur clientèle une carte postale et une télécopie adressée au ministre pour qu'il donne suite à cette revendication. Il en va d'abord de l'intérêt de la population en termes d'accès à ce traitement, qui est confiné à l'illégalité par le Collège des médecins. De plus, le public a besoin d'être protégé par un encadrement professionnel, une formation adéquate des homéopathes et la possibilité de recours et de plaintes à un ordre professionnel. Actuellement, les homéopathes attendent la réponse à leur demande d'être entendus en appel par la Cour suprême pour qu'elle renverse la décision des tribunaux québécois dans la cause type sur la pratique illégale de la médecine par les homéopathes.

Luc L.

Ça bouillonne fort dans les collèges

Dans les cégeps du Québec, l'effet des compressions budgétaires, aussi importantes que dans la santé, se fait de plus en plus sentir. Sous prétexte de réduire les coûts, plusieurs administrations ont d'ailleurs décidé d'embaucher des chargés de cours au lieu de professeurs réguliers. Ces personnes sont payées moins cher, ne bénéficient pas de tous les bénéfices de la convention collective et ne font aucun encadrement

des étudiants. Plusieurs syndicats de professeurs de cégeps, membres de la FNEEQ-CSN, ont fait savoir, de différentes façons, à leur direction locale, leur désaccord avec cette pratique. À Hull, à Sherbrooke, à Chicoutimi et à Trois-Rivières, pour ne citer que ceux-là, des actions ont été menées pour contrer le phénomène de la précarisation. Et ce n'est pas fini: l'année ne fait que commencer!

R.B.

Vies de travail revient à l'antenne

Sur l'ensemble du réseau Vidéotron et dans plusieurs dizaines de postes de télévision communautaire, l'émission *Vies de travail* a entrepris une treizième série. Plus de 225 émissions, produites et animées par Jean Carette, ont déjà été diffusées depuis septembre 1992.

Vies de travail se consacre essentiellement au vaste monde du travail, en scrutant tous les aspects; mais ce monde est présenté du point de vue des travailleurs et de leurs organisations syndicales, ce qui tranche avec le traitement d'ordinaire réservé à ces sujets dans les autres télévisions. Les premières émissions de la nouvelle série ont fait une large place aux jeunes et à l'étude des clauses «orphelin». Gérald Larose sera l'invité d'une prochaine émission au cours de laquelle il brosera le portrait de la rentrée syndicale.

Dans la grande région de Montréal, l'émission est diffusée au canal 9 à six reprises: lundi 3 h, mardi 19 h 30, mercredi 1 h 30 et 13 h 30, et samedi 12 h 30. Vérifiez auprès des télévisions communautaires la diffusion de l'émission dans les autres régions. Pour toute information, pour obtenir des copies d'émissions, communiquez avec Jean Carette, (514) 279-0290.

L.L.



Matières résiduelles Une place pour nous!

Le vice-président de la CSN, Marc Laviolette, a déclaré que le nouveau plan d'action 1998-2008 du ministère de l'Environnement sur la gestion des matières résiduelles est conforme aux grands principes que défend la CSN dans ce domaine, soit l'élimination à la source, le recyclage et la revalorisation. Toutefois, il invite le gouvernement à obliger les industries, les commerces et les institutions à produire un plan de gestion comme les entreprises de fabrication, tel que le propo-

sait le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. En outre, la CSN demande au ministre d'accorder une place spécifique aux travailleuses et aux travailleurs dans les structures qui seront mises en place, notamment à RECYC-QUÉBEC, et d'allouer aux organisations syndicales une partie des sommes prévues pour la formation, l'information et la recherche, vu le rôle qu'elles doivent jouer pour assurer la réussite du plan d'action.

Luc L.



Du chômage, on en paie, alors, il faut qu'on en aie!

La CSN a poursuivi ses pressions pour s'opposer au vol de la caisse et du surplus de l'assurance-emploi que le ministre des Finances, Paul Martin, projeterait de légaliser en légiférant pour pouvoir les utiliser à sa guise, comme il le fait déjà sans vergogne. Le 4 septembre, à Montréal, des membres de la CSN, des jeunes et des étudiants ont protesté devant le bureau d'Emploi-Canada pour alerter les médias et la population sur la détérioration du marché du travail au cours de la dernière décennie. En effet, les emplois à temps partiel et saisonniers se sont ac-

crus au Québec par rapport aux emplois à temps plein, dans tous les secteurs économiques sauf l'industrie manufacturière. Contrairement aux allégations du gouvernement, la réforme de l'assurance-emploi a fortement pénalisé ces travailleuses et travailleurs à statut précaire qui ne peuvent plus être admissibles aux prestations de chômage ou de maternité parce qu'ils n'ont pas travaillé un nombre d'heures suffisant, et cela, même s'ils cotisent au régime dès la première heure travaillée.

Luc L.

Faites lire *nouvelles csn*



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

1. Remplacez, s'il y a lieu, par le terme approprié.

Pour protéger adéquatement les pieds des travailleuses et des travailleurs, l'employeur doit fournir, là où c'est nécessaire, des bottines munies d'un cap d'acier avec une langue qui se replie bien quand on referme la bottine et assure une bonne étanchéité. Enfin, pour permettre de l'enfiler plus facilement, la bottine doit être munie d'une ganse à l'arrière.

Réponse: La chaussure de travail doit être munie d'un *bout dur*, c'est-à-dire d'une coquille d'acier servant à protéger les orteils contre les risques d'écrasement, d'un *soufflet* bien étanche, partie souple entre deux parties rigides destinée à donner de l'ampleur et d'un *tirant* (ou une ganse de botte), petite pièce de cuir en forme de boucle placée à l'arrière de la chaussure.

2. Dans les phrases suivantes, identifiez les faux amis.

Durant la grève à Air Canada, les vols internationaux et les vols domestiques ont été annulés, des agents de bord ont été mis à pied et même le personnel clérical a été touché.

Réponse: On appelle «faux amis» des mots qui ont une forme semblable en anglais et en français, mais qui n'ont pas le même sens dans les deux langues. Ainsi en est-il de l'adjectif français domestique et de son cousin anglais «domestic». En français, domestique se dit de ce qui concerne la vie à la maison ou en famille. On peut parler d'économie domestique, de travaux domestiques, de querelles domestiques. De même, on peut qualifier ainsi un animal dont l'espèce a été apprivoisée. Mais l'employer dans le cas d'un phénomène ou d'un produit qui concerne une région, un pays, un territoire, est un anglicisme. On doit dire vols intérieurs. Parler de travail ou de personnel clérical est une contamination de l'anglais. En français, est clérical ce qui se rapporte au clergé et non au travail de bureau.

3. Remplacez par la bonne expression française.

Charger cela à un compte. Couper des postes. Déduire sur le salaire. Une période d'entraînement. Une version finale.

Réponse: On dira plutôt: porter cela à un compte, supprimer des postes, retenir ou prélever sur le salaire, une période d'essai, une version définitive.

Robert Boucher

B i e N v E n u e

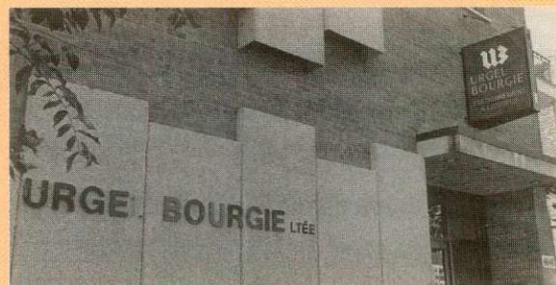
25 syndicats accrédités

2200 nouveaux membres à la CSN cet été!

Depuis le mois d'août, une quinzaine de groupes d'employé-es se sont adressés au ministère québécois du Travail ou au Conseil canadien des relations de travail (CCRT) dans le but de faire partie d'un syndicat CSN. Et au cours de l'été, ce sont pas moins de 25 syndicats regroupant plus de 2200 salarié-es qui ont reçu leur certificat d'accréditation confirmant leur affiliation à la CSN.

Nouvelles requêtes

Les employé-es des entreprises suivantes ont choisi la CSN: Aliments Vermont Foods de Princeville; Stationnement de l'hôtel Reine-Elizabeth à Montréal; Polyexpert de Laval; Scholle Canada de Pointe-Claire; Lama Transport de Saint-Grégoire de Bécancour; Coopérative funéraire de la Mauricie; la Caisse populaire Val Saint-Michel à Val Bélar; la Résidence Funéraire Jean Carbonneau en Mauricie; la Marina de Saurel; les services ambulanciers de Kanestake; les employé-es de la station d'essence administrée par le Conseil de bande de la Nation Huronne Wendat, près de Québec; la coopérative d'aliments naturels La Grande Ruche à Sherbrooke; Garant; division USI Canada Inc., à Saint-François de Montmagny; Produits de papiers Lapaco Ltée à Ville Sainte-Catherine, en Montérégie; et les employé-es de bureau de la Meunerie Poirier Bérard de Yamachiche.



Nouvelles accréditations

Les salarié-es des entreprises suivantes ont vu combler leur espoir de faire partie d'un syndicat affilié à la CSN: Urgel Bourgier de la métropole; Château Cartier à Aylmer; Ambulances 0911 de Louiseville; Bacon America à Drummondville; Caisse populaire de Sainte-Thècle en Mauricie; Rôtisserie au Coq à Hull; Aliments Ramico à Saint-Léonard; Restaurant Cabaret Équinoxe à Montréal; Coopérative funéraire de Chicoutimi; Boulangerie Bridor à Boucherville; des professionnels de la santé du CHUM et de Cité de la santé de Laval; Bois Traitel dans Kamouraska; Centre de réadaptation de Laval; techniciennes en diététique au C.H. de

Chandler; Foyer d'accueil de Gracefield en Basse-Gatineau; C.H. Le Gardeur; Garderie du Boisé Vimont; Centre d'accueil Juif à Montréal; CLSC Longueuil Ouest; Garderie Les Tourterelles en Montérégie; RIO-Funiculaire; RIO-Stationnement; Simpson Automobile en Gaspésie; Bibliothèque Monique-Corribeau à Sainte-Foy; restaurants Tim Horton de Chicoutimi et Jonquière; la maison de sondage Réalités Canadiennes à Québec; Zohar Plastique; et les employé-es non-enseignants du Séminaire Saint-François.

M.C.

**Tout sur les négos
du secteur public:**
[http://www.csn.qc.ca/
SPNegos98/SP98FrSet.html](http://www.csn.qc.ca/SPNegos98/SP98FrSet.html)

La fusion des banques et le rapport Mackay

La CSN est membre de la Coalition pour le maintien des emplois et des services bancaires personnalisés qui a été créée en septembre pour faire entendre la voix des organisations syndicales et populaires dans le cadre des projets annoncés de fusions de grandes institutions bancaires canadiennes. Elle veut sensibiliser le gouvernement aux préoccupations et revendications de la population qui doit obligatoirement, pour fonctionner, utiliser les services d'une institution financière. Elle demande la tenue d'un débat public.

La coalition considère que les banques à chartre constituent un service public et elle exige du gouvernement que la législation oblige les banques à offrir des services bancaires personnalisés, peu importe le statut social et le lieu de résidence des personnes. C'est dans ce sens qu'elle entend réagir sous peu au rapport Mackay qui vient d'être rendu public par le groupe de travail sur l'avenir du secteur financier canadien.

R.B.



Appel à la compassion

Le cardinal Jean-Claude Turcotte et le président de la CSN, Gérald Larose, tous deux à l'origine de la mise sur pied du comité de soutien aux familles chiliennes qui avaient fait la grève de la faim pendant 38 jours l'hiver dernier, ont interpellé, le 10 septembre, les ministres André Boisclair à Québec et Lucienne Robillard à Ottawa pour qu'ils règlent leurs dossiers avec célérité et compassion. Ils ont pressé le ministre Boisclair d'accélérer le processus de sélection de ces réfugiés. À la ministre fédérale de l'Immigration, Lucienne Robillard, ils ont demandé d'appliquer un moratoire sur les expulsions, le temps que les autorités québécoises examinent correctement les 73 dossiers qui leur ont été déposés.

T.J.



Encore une fermeture

L'été s'est fort mal terminé pour 131 employés de l'usine ICI de McMasterville, qui ont appris la fermeture progressive des opérations de fabrication d'émulsions. Sur notre photo prise lors d'une assemblée générale, l'inquiétude peut se lire sur les visages. ICI, anciennement la CIL, est installée à McMasterville depuis 120 ans. Elle a été achetée par le groupe Orica, qui s'est porté acquéreur des équipements seulement et qui a décidé de transférer la production aux États-Unis. Les syndicats CSN impliqués dans ce démantèlement ont fait appel au Groupe de consultation pour le maintien et

le développement de l'emploi et ils ont entrepris des démarches pour évaluer quelles sont les possibilités de trouver une nouvelle vocation à ces installations.

Scénario semblable à Laval, où le groupe Forzani de Calgary, qui a acheté Sports Experts en 1994, vient d'annoncer le transfert de la majeure partie de son entrepôt de Laval à Mississauga, en Ontario. L'entreprise mettra à pied 39 des 49 salariés à l'entrepôt de Laval, qui desservait tout l'Est du Canada. Selon le syndicat, cela ressemble au premier acte d'un transfert total des opérations.

Luc L.

Décès de Donatien Corriveau

Un ancien président de la CSN est décédé au cours de l'été des suites d'un accident. Notre ami Donatien Corriveau, qui a présidé la centrale durant 15 mois, de juin 1982 à septembre 1983, n'est jamais revenu du coma dans lequel il avait plongé à la suite d'une mauvaise chute.

Militant dans son centre hospitalier de Joliette, Donatien Corriveau avait présidé la FAS durant six ans avant d'être élu à la présidence de la CSN au congrès de 1982. Il avait dû démissionner pour des raisons de santé. Il avait œuvré par la suite au Conseil des services essentiels.

Nous garderons le souvenir d'un homme chaleureux et attachant, qui avait su demeurer près des membres qu'il représentait. Marcel Pepin, Norbert Rodrigue et Gérald Larose, entre autres, ont assisté aux funérailles.

Nouvelles CSN offre ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

Cols bleus de Rimouski

Presque cinq mois de grève, déjà!

Les cols bleus de Rimouski ont bloqué l'accès du Colisée où se jouent les parties du club de hockey junior l'Océanic, pour intensifier la pression, après 4 mois et demi de grève sans avoir ob-

tenu le renouvellement de leur convention collective sur des revendications qui sont sur la table depuis plus de 10 ans. Les parties sont en conciliation, mais la négociation progresse très lentement. Les grévistes

ont vu leurs moyens de pression réduits à 12 piqueteurs, avec interdiction de manifester dans la rue, par une injonction.

Luc L.

Plus je commence jeune, meilleurs seront mes revenus à la retraite

Valeur future d'un investissement annuel net de 552 \$

		5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
REER conventionnel	9,8 % *	6081 \$	15 785 \$	55 990 \$	158 391 \$
REER Fonds de travailleurs	6,75 % **	12 531 \$	29 903 \$	87 367 \$	197 793 \$

* Moyenne annuelle sur dix ans des fonds diversifiés de placement. ** Moyenne annuelle historique d'un fonds de travailleurs. Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez les informations requises dans le prospectus de Fondaction.

FONDATION
LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT
POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

Plus qu'un REER,
un fonds de travailleurs

1 800 253-6665
514 525-5505

notre travail

ça compte!

Jour après jour, la population compte sur nous pour répondre à ses besoins. Loin de reconnaître notre apport et l'importance des services publics dans notre société, le gouvernement du Québec continue de rationner, de réduire leur accès et de sabrer dans nos conditions de travail. Il est insensible aux besoins grandissants de la population. Il ne montre pas de considération pour celles et ceux qui soignent, éduquent, appuient, soutiennent, donnent les services. Il est temps de faire échec à ces politiques restrictives. Les services publics ont maintenant besoin d'un nouveau souffle. L'amélioration des services au public, ça passe aussi par l'amélioration de nos conditions de travail et de nos salaires.



Secteur public

